



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, CHEVALIER Cécile, DONEYS Jean-Luc, TEISSEBRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : POUGET Alain représenté par Patricia BENITO, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Cécile CHEVALIER.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 04 avril 2025

Délibération N° DEL 2025 018 – Attribution travaux voirie 2025

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il convient de réhabiliter et sécuriser la voirie communale Rues du Carrierat et du Bernatou – Hameau Escouderc.

Rues du Carrierat et du Bernatou : Les travaux consisteront en une reprise des revêtements suite aux travaux de réhabilitation des réseaux d'Adduction d'Eau Potable et des eaux usées par le gestionnaire.

Hameau d'Escouderc : La commune prévoit sur une partie de la traverse un aménagement des accotements, afin de sécuriser cette partie de la voirie communale. Ces travaux permettraient également une meilleure gestion du ruissellement des eaux pluviales, et une meilleure stabilisation du revêtement de la chaussée départementale.

Pour cela, la commune a lancé une consultation sur la base d'un cadre estimatif qui a été transmis à plusieurs entreprises. 5 d'entre elles ont répondu.

Au regard de l'analyse technique et financière, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle proposée par l'entreprise CROUTE pour un montant total de 69 670,00 € H.T. soit 83 604,00 € T.T.C repartit comme suit :

- Rues du Carrierat et du Bernatou : 19 680,00 € H.T. soit 23 616,00 € T.T.C.
- Hameau Escouderc hors aménagements paysagers : 49 990,00 € H.T. soit 59 988,00 € T.T.C.

Au vu de ces éléments d'analyse, et après discussions au sein du Conseil Municipal, Madame le Maire propose :

- De retenir l'offre et de confier les travaux de voirie à l'entreprise CROUTE pour un montant de 69 670,00 € HT.
- De signer le marché et les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 14 Voix Pour :

- De retenir l'offre et de confier les travaux de voirie à l'entreprise CROUTE pour un montant de 69 670,00 € H.T.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché et les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia  

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

